

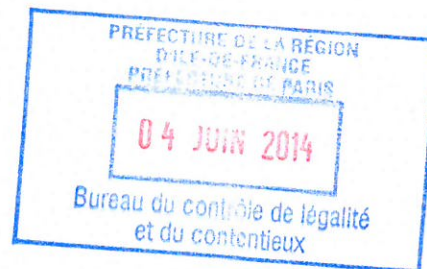
**Objet - Election du Président du Conseil d'administration de la Régie**

Conseil d'administration du : 2 juin 2014

Délibération affichée au siège de la Régie le 2 juin 2014

Et transmise au représentant de l'Etat le 3 juin 2014

Reçue par le représentant de l'Etat, le



**Le Conseil d'administration,**

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2005-DASCO 146-1°) du 11 et 12 juillet 2005 portant création de la Régie à autonomie financière et personnalité morale chargée de la gestion de l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris, école supérieure du génie urbain (EIVP) et approbation des statuts annexés à celle-ci.

Vu la délibération du Conseil de Paris du 19-20 mai 2014 portant désignation des membres du Conseil d'administration de la régie administrative EIVP,

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment les articles R 2221-2 et 2221-9 relatif aux marchés de travaux, transports et fournitures ;

Vu l'article 5 des statuts de l'EIVP,

Vu l'article 1,4 alinéa b du règlement intérieur,

Sur proposition de la Président de séance, Mme Marie-Christine Lemardeley désignée parmi les membres du Conseil, il est organisé le scrutin en vue de l'élection du Président du Conseil d'administration, à l'issue de celui-ci, le Conseil,

**Délibère**

**Article unique** : M. Didier GUILLOT est élu Président du Conseil d'administration.